



Terre d'Adeles – SCOP Café MICHEL CONTRAT ACHATS GROUPÉS SCOP 2020



La SCOP Café MICHEL est une entreprise coopérative pessacaise dont les salariés sont propriétaires. Pionnière en France de la torréfaction du café bio et équitable, la SCOP Café MICHEL agit pour mettre les valeurs sociales et humaines au cœur de l'économie. Le commerce équitable établit des relations commerciales plus justes avec les petits producteurs défavorisés principalement des pays du Sud. Il est fondé sur la garantie d'un revenu décent, le respect des droits sociaux et la préservation de l'environnement.

Torréfaction traditionnelle	Sélection de saveurs originales	Torréfaction lente à basse température
Valorisation de terroirs d'exception	Un savoir-faire de plus de 30 ans	Choix d'une agriculture paysanne
Ancrage historique à Pessac	Respect des hommes et de l'environnement	

Par le présent contrat, l'association Terre d'Adeles, ses adhérents signataires et la SCOP Café MICHEL s'engagent, conformément à l'esprit du commerce équitable.

L'adhérent s'engage à :

- 1) Commander du café, du thé, du chocolat ou du sucre pour l'une au moins des six livraisons (cf. bon de commande joint).
- 2) Signer à la commande 1 à 6 chèques à l'ordre de « Café MICHEL ». Ces chèques déposés à l'association Terre d'Adeles sont remis à la SCOP Café MICHEL à chaque livraison.
- 3) Venir chercher personnellement ou faire prendre par une autre personne les colis commandés, au moment des livraisons le vendredi selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

Calendrier des vendredis de livraison en 2020

1 ^{re} livraison	14/02/20
2 ^e livraison	10/04/20
3 ^e livraison	19/06/20
4 ^e livraison	28/08/20
5 ^e livraison	09/10/20
6 ^e livraison	04/12/20

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide peut être apportée par les coordinateurs bénévoles de Terre d'Adeles.
- 5) Participer à l'organisation d'une livraison ou de la signature des contrats.

L'association Terre d'Adeles s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons. Coordinatrice achats groupés SCOP Café MICHEL : Chantal RIBIÈRE chribiere@gmail.com
- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer le paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de la SCOP Café MICHEL après accord du CA de Terre d'Adeles.

La SCOP Café MICHEL, par l'intermédiaire de son gérant, s'engage à :

- 1) Préparer pour chaque livraison prévue les marchandises selon le type et le nombre commandés par les adhérents.
- 2) Prévenir TDA au cas où la SCOP Café MICHEL connaîtrait des difficultés. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des adhérents et la SCOP Café MICHEL.
- 3) Informer les adhérents sur la vie de la SCOP Café MICHEL dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio et commerce équitable.
- 4) Accueillir sur demande les adhérents à la SCOP.

Terre d'Adeles, ses adhérents et la SCOP Café MICHEL s'engagent à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat. Un bilan du présent accord sera fait lors de l'Assemblée Générale de Terre d'Adeles. Des modifications pourront alors être proposées pour l'année suivante. Terre d'Adeles, ses adhérents et la SCOP Café MICHEL s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Fait à Pessac le

Pour la SCOP Café MICHEL:
Frédérique Salaun

Pour Terre d'Adeles :
Chantal Ribière